

***Séance régulière du conseil d'établissement
de l'École secondaire Rive-Nord
tenue le 14 octobre 2025 à 19 h 00
à la salle de conférence***

Présences :

Direction :	Parents :	Personnel :	Élèves :	Public :
Karine Pronovost François Huchette	Marie-Claude Gadbois Isabelle Couture Martine Vincent Lina Maria Quiceno Marc Berger Valérie Morency (subs)	Jo-Anne Fontaine Danny Chevarie Marie-Claude Doutre Nathalie Malo Josée Dumoulin		

Absences :

Direction :	Parents :	Personnel :	Élèves :	Public :
Caroline Machabée Catherine Boulianne	Nathalie Alexandre		Leah Al-Romhein Jiabao Zhou	

1. Ouverture de la séance, présences et quorum

Madame Karine Pronovost souhaite la bienvenue à tous et débute la rencontre à 19 h 04. Un tour de table sera fait dans quelques instants afin que chacun se présente. Elle mentionne l'absence de Madame Nathalie Alexandre et qu'un membre substitut la remplace en la personne de Madame Valérie Morency. Madame Pronovost précise qu'il y a quorum.

2. Nomination d'une secrétaire

La directrice propose Madame Michèle Fournier comme secrétaire. Madame Fournier accepte le mandat.

3. Parole au public

Aucun membre du public n'est présent.

4. Adoption de l'ordre du jour

Madame Pronovost poursuit en faisant la lecture de l'ordre du jour, lequel ayant été rendu disponible au préalable.

Elle demande si quelqu'un a des points de discussion à ajouter à la section « Varia ». Aucun sujet n'est à ajouter.

Il est proposé par Madame Isabelle Couture, D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

Résolution no CÉ 25-26/09

5. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 10 juin 2025

La directrice demande s'il y a des corrections ou modifications à apporter au document, lequel ayant été rendu disponible au préalable. Elle spécifie que l'adoption de ce document doit être proposée par un membre qui siégeait au CÉ l'an dernier.

Il est proposé par Madame Jo-Anne Fontaine, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 10 juin 2025 tel que déposé.

Résolution n° CÉ 25-26/10

5.1. Suivis

Madame Pronovost informe les membres que la proposition du voyage au Portugal, laquelle a été soumise l'an dernier, a été acceptée par le Centre de services scolaire, et ce, par suite de certaines mesures d'assouplissement de la part de l'assureur. Certaines règles ont toutefois été instaurées et le voyage doit être en lien avec un projet pédagogique particulier.

De plus, elle mentionne la création d'un comité pour la soirée d'accueil des nouveaux élèves. En effet, le personnel de l'école souhaite mettre en valeur notre école afin de susciter l'intérêt de nos futurs élèves. On souhaite également attirer l'attention des parents sur le rôle que joue le Conseil d'établissement au sein de l'école et rappeler l'importance de l'implication des parents à l'école.

6. Procédure d'élection du conseil d'établissement

6.1. Élection au poste de président(e)

Madame Pronovost demande à l'assistance si un membre se propose ou souhaite proposer quelqu'un pour le poste à la présidence du conseil.

Madame Valérie Morency propose Madame Marie-Claude Gadbois. Madame Gadbois est nommée à l'unanimité. Elle accepte le mandat.

6.2. Élection au poste de vice-président(e)

Madame Pronovost demande à l'assistance si un membre se propose ou souhaite proposer quelqu'un pour le poste à la vice-présidence du conseil.

Madame Isabelle Couture se propose au poste de vice-présidente. Elle est nommée à l'unanimité.

6.3. Autorisation pour la communication des renseignements nominatifs

Le formulaire à remplir est remis à tous les membres présents.

6.4. Dénonciation d'intérêt

Le formulaire à remplir est remis à tous les membres présents.

7. Membres de la communauté

Il n'y a pas de représentant de la communauté. Madame Pronovost invite les membres à voir parmi leur entourage si une connaissance souhaiterait siéger au sein du conseil. Elle précise qu'il peut s'agir de quelqu'un provenant du monde municipal, du monde des affaires ou d'organismes de la région.

8. Règles de régie interne

Madame Pronovost énumère les grandes lignes des règles de régie interne pour 2025-2026. On demande d'ajouter au document, une heure précise pour clôturer les séances. On mentionne que les membres pourraient évaluer à 21 h 00 les sujets qui restent à discuter et d'en reporter s'il y a lieu, afin de terminer la rencontre à 21 h 30.

*Il est proposé par **Madame Isabelle Couture**, D'ADOPTER le document des Règles de régie interne avec l'ajout ci-haut mentionné.*

Résolution n° CÉ 25-26/11

9. Formation obligatoire des membres

La présidente, Madame Gadbois, informe les membres qu'ils doivent suivre la formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement. Elle distribue la fiche explicative et mentionne que la formation donne des renseignements très utiles pour une meilleure compréhension des sujets abordés en cours d'année. Il est de la responsabilité de chacun de suivre cette formation (capsules et fiches).

10. Calendrier des rencontres

La directrice présente le calendrier proposé pour les rencontres du CÉ. Elle précise qu'une attention a été portée pour que ces rencontres se tiennent après les rencontres du Comité de parents. Ainsi, le conseil aurait les dernières informations des dossiers traités au Comité de parents.

Il est proposé par Madame Josée Dumoulin, D'ADOPTER le calendrier des rencontres tel que déposé.

Résolution n° CÉ 25-26/12

11. Programmation des activités parascolaires automne 2025

Monsieur François Huchette énumère les activités scolaires et parascolaires que l'école offre aux élèves. Il fait part aux membres des coûts pour certaines disciplines sportives. Il demande l'approbation du CÉ pour facturer aux parents un certain montant pour permettre la mise en place de ces activités.

Pour les sports relevant du RSEQ ainsi que pour nos équipes d'improvisation, un montant de 125 \$ par joueur serait demandé pour toute l'année, et ce, peu importe le sport pratiqué. Il est à noter que l'équipement est fourni par l'école. Le solde du coût total de ces activités serait imputé à la mesure 15028.

Pour le club de plein air, la somme de 60 \$ serait demandée aux parents pour un total de 4 sorties dans l'année. Le même montant serait facturé pour 3 sorties dans l'année des élèves du club de ski.

On mentionne que les calendriers des activités sont sur le site internet de l'école. Les membres demandent s'il est possible de mettre ces calendriers sur le site à compter du mois d'août. Cela pourrait susciter l'intérêt des jeunes avant le début des classes. Aussi, les listes d'activités scolaires et parascolaires seront mises à jour mensuellement.

Il est proposé par Madame Marie-Claude Doutre, D'APPROUVER la programmation des activités ainsi que les montants qui seront facturés aux parents.

Résolution n° CÉ 25-26/13

12. Contrats de fournitures de biens ou de service

Madame Pronovost explique en quoi consistent ces contrats administrés par le Centre de services scolaire. La direction doit remplir ce contrat pour retenir les services d'une entreprise privée (exemple : lavage de vitres, entraîneurs), etc.

ATTENDU que l'établissement désire offrir à ses élèves des services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives tel que prévu à l'article 90 (école) ou 110.3 (centre) de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU que les pouvoirs donnés au conseil d'établissement de conclure des ententes pour la fourniture de biens ou de services décrits à l'article 90 (école) ou 110.3 (centre) de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU les balises énoncées dans le cadre de gestion concernant les contrats de fourniture de biens ou de services conclus par les conseils d'établissement (ACC-24) ainsi que le modèle de contrat fourni par le Centre de services scolaire des-Mille-Îles;

Il est proposé par **Monsieur Marc Berger** et résolu : D'AUTORISER la direction de l'école à signer les contrats pour organiser ou recevoir des biens visant l'accomplissement de services.

Résolution n° CÉ 25-26/14

13. Contrats de location des locaux de l'établissement

Madame Pronovost explique en quoi consistent ces contrats administrés par le Centre de services scolaire. La direction doit remplir ce contrat pour prêter ou louer un ou des locaux de l'école de façon ponctuelle ou répétitive, à des organismes de la région ou à d'autres écoles du CS, etc.

Les tarifs de location sont déterminés par certains critères et sont revus annuellement par le CSSMI. Les revenus sont comptabilisés dans le budget de fonctionnement de l'école.

Il est proposé par **Madame Martine Vincent**, D'APPROUVER et de mandater la direction de l'école pour effectuer le prêt ou la location des locaux de l'école.

Résolution n° CÉ 25-26/15

14. Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

Monsieur Huchette énonce les grandes lignes des objectifs fixés pour l'année 2025-2026 lesquels font suite aux réponses données par les élèves lors du dernier sondage. Il brosse le portrait de la situation actuelle. Il précise qu'il doit consigner des faits rapportés par les différents intervenants de l'école.

Monsieur Huchette poursuit en mentionnant que les membres du comité ainsi que les techniciens en loisirs mettent beaucoup d'efforts pour créer, d'ici le mois de janvier, des activités répondant aux intérêts des élèves.

On porte à son attention que la tournée des classes du début d'année n'a pas été faite pour les nouveaux élèves de la 4^e secondaire, programme PEI. Monsieur Huchette verra à ce que la tournée soit faite et les informations transmises pour ces élèves.

Il est proposé par **Madame Jo-Anne Fontaine**, D'APPROUVER le plan de lutte contre la violence et l'intimidation pour l'année en cours, comme déposé.

Résolution n° CÉ 25-26/16

15. Cliniques de français

Madame Pronovost informe les membres que les enseignants de français proposent de tenir des cliniques de français après la 1^{re} étape et après la 2^e étape afin d'aider les élèves éprouvant des difficultés et ainsi, ne pas attendre vers la fin de l'année pour les aider. Les enseignants cibleraient des élèves et ces derniers pourraient en bénéficier s'ils désirent s'investir.

Pour participer à ces cliniques, les parents devraient débourser de 45 \$ à 50 \$ selon le nombre d'élèves par groupe de 10 ou 15 élèves et la fréquence des cliniques serait 1 x semaine pendant 8 semaines.

Des discussions s'en suivent concernant la problématique du transport pour ces élèves. On s'interroge également sur l'implication de l'orthopédagogue auprès des élèves en difficulté. Madame Pronovost propose de poursuivre les discussions avec l'équipe d'enseignants de français afin d'élaborer tous les paramètres pour ces cliniques. C'est un dossier à suivre à un prochain CÉ.

16. Activités et sorties éducatives

Monsieur Huchette énumère la liste des activités et sorties inscrites au calendrier. L'approbation de l'activité numéro 32 « création d'une friperie » est en attente, car elle doit d'abord être approuvée par les membres du comité CCEE. L'activité de prévente des cotons ouatés pour les finissants est approuvée.

*Il est proposé par **Madame Isabelle Couture**, D'APPROUVER le calendrier des activités et sorties éducatives tel que déposé.*

Résolution n° CÉ 25-26/17

17. Suivi du budget

17.1. Fonds spéciaux

Madame Pronovost explique les sommes attribuées aux divers postes budgétaires des fonds spéciaux. Elle mentionne que le solde en fin d'année 2024-2025 a été transféré au budget de cette année.

17.2. Budget de fonctionnement du CÉ

Ce point sera présenté à la prochaine rencontre du CÉ.

17.3. Budget école

La directrice informe les membres qu'un déficit de 165,000 \$ pour l'année 2024-2025 est estimé. Elle fait part des différentes raisons ayant contribué à cette situation. Elle précise que la direction devra présenter un plan de redressement et le soumettre au CSSMI. Les résultats financiers seront présentés dès qu'ils seront disponibles.

18. Information des membres

- **Présidente :** Madame Gadbois souhaite recueillir les opinions des membres pour cette première rencontre. Les commentaires sont positifs.
- **Comité de parents :** La première rencontre du comité n'a pas encore eu lieu.
- **Élèves :** Les deux représentants des élèves ne sont pas présents à la rencontre.
- **Direction :** Madame Pronovost mentionne que la rentrée scolaire s'est bien passée, que les élèves ont eu droit à un dîner d'accueil et que nous sommes déjà à transmettre la première communication aux parents.
- **Membres du personnel :** Pour le moment, tout va bien.

19. Varia

Aucun sujet à discuter.

20. Levée de l'assemblée

La présidente, Madame Marie-Claude Gadbois, conclut que l'ordre du jour a été écoulé. Elle remercie tous les membres pour leur implication.

Il est proposé par **Madame Marie-Claude Doutre**, DE LEVER la séance à 21 h 33.

Résolution n° CÉ 25-26/18

Marie-Claude Gadbois
Présidente

Karine Pronovost
Directrice

p.p. Michèle Fournier,
Secrétaire à la direction